

Conseil Départemental de l'Energie - Formation Radiotéléphonie

Compte-rendu

Communes	N° Site	Lieu-dit	Opérateur	CDE	Résultats
Tillé	600881	Aéroport de Beauvais Tillé 60000 Tillé	SFR	16/12/2011	<p>Avis de la DREAL : pas d'observation</p> <p>Avis de la DGAC : La Délégation régionale de l'Aviation civile n'émet aucune objection au projet présenté, sous réserve du strict respect des 2 prescriptions contenues dans le courrier -réponse qu'elle a adressée le 4/04/2011 au gestionnaire de l'aéroport de Beauvais-Tillé (cf pièce jointe), au sujet du projet qui lui avait été présenté par la société Orange. Ces prescriptions sont pour mémoire, relatives à la limite haute des fréquences utilisées (960 MHz) et à l'obligation de balisage lumineux du mât. La Délégation Picardie souhaite profiter également de la tenue de la réunion du CDE pour qu'il soit réitéré au porteur du projet la mise en garde qu'elle avait consignée à l'attention de tout opérateur de téléphonie mobile dans le courrier sus-mentionné et qui prévoit que : la DGAC se réserve le droit d'exiger, le cas échéant l'arrêt immédiat du fonctionnement de la ou des antennes perturbatrices, eu égard à l'existence du décret en date du 17/06/1977 instituant des servitudes radio-électriques de protection contre les perturbations électromagnétiques, associée au centre d'émissions-réceptions de communication air/sol de la tour de contrôle.</p> <p>Avis ARS : pas de remarque particulière</p> <p>Avis DDT : pas de remarque</p> <p>ROSO : pas de remarque, l'ADERA (Association de défense de l'environnement des riverains de l'aéroport de Beauvais-Tillé), consulté par le ROSO, n'a pas de remarque.</p> <p>Avis PNR : pas de remarque</p> <p>Avis du STAP : Avis favorable. Le pylône monotube sera peint en RAL 7040, peinture des baies en gris clair RAL 7035 ou approchant.</p> <p>Conseil : Favorable</p>

Conseil Départemental de l'Energie - Formation Radiotéléphonie

Compte-rendu

Saint Just en Chaussée	Saint Just en Chaussée G2R 601032 (2ème passage)	Eglise communale Rue de Beauvais 60130 Saint Just en Chaussée	SFR	16/12/2011	<p>Avis de la DREAL : pas d'observation</p> <p>Avis de la DGAC : pas d'objection</p> <p>Avis ARS : En terme de santé, le site est intéressant car il est au plus près des habitants en centre ville.</p> <p>Avis DDT : pas de remarque particulière</p> <p>ROSO : Quelle est la solution la plus pérenne des deux solutions présentées peinture et film ? <i>Réponse opérateur : La peinture est plus pérenne que le film.</i> Faisant appel à un artiste, comment être sûr du résultat ? <i>Réponse opérateur : Une photographie d'exemple de réalisation d' un artiste peintre est présenté en séance.</i></p> <p>Avis PNR : pas de remarque</p> <p>Avis du STAP : L'implantation se situe à 350 m du site « propriété Noquet », inscrit en 1946 et à 1500 m des deux anciennes portes inscrites à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques en 1951. Avis défavorable : Les antennes seront trop visibles sur l'église (clocher). En concertation avec le premier opérateur, proposer une nouvelle mise en oeuvre des antennes existantes extrêmement mal intégrées, ou chercher un autre site d'implantation, le long des voies ferrées et de préférence sur des pylônes existants.</p> <p>Conseil : La DDT regardera si le projet similaire de la société Orange sur l'église est passé au CDE à l'époque. Considérant les efforts d'intégration des antennes par SFR, le conseil est favorable à condition d'intégrer au mieux les antennes en faisant appel si besoin à un artiste, comme présenté lors du Conseil.</p>
------------------------	--	---	-----	------------	--

Conseil Départemental de l'Energie - Formation Radiotéléphonie

Compte-rendu

Cauvigny	Cauvigny G2R 601028 (2ème passage)	Pylône Bouygues Telecom Porte de Bury 60730 Cauvigny	SFR	16/12/2011	<p>Avis de la DREAL : pas d'observation</p> <p>Avis de la DGAC : pas d'objection</p> <p>Avis ARS : Il est préférable, en terme de santé, d'avoir le pylône ici plutôt qu'éloigné des habitations. Quelle est la grandeur des antennes ? <i>Réponse opérateur : généralement 2,60 m, on peut en avoir de plus petites en centre ville.</i></p> <p>Avis DDT : A quoi correspond cette hauteur ? <i>Réponse opérateur : Il s'agit de mettre 3 opérateurs, l'installation correspond à la plus petite taille, des règles techniques sont à respecter pour écarter au minimum les antennes. Pour des raisons de sécurité, un palier est à prévoir tous les 9 m. S'agit-il du minimum de ce que l'on peut faire ? Réponse opérateur : oui. Le pylône initial passait bien dans le paysage, l'impact de celui-ci est important. Réponse opérateur : Reconstruire un second pylône serait périlleux et l'intégration plutôt mauvaise. Y a-t-il possibilité d'avoir un pylône de radiotéléphonie à proximité d'un pylône haute tension ? Réponse opérateur : Des distances sont à respecter. Est-ce que la structure permettrait de recevoir le quatrième opérateur ? Réponse opérateur : Oui, le pylône sera calibré pour, il faudra alors qu'il se rajoute au-dessus des autres. .</i></p> <p>Avis PNR : pas de remarque</p> <p>ROSO : Pas de remarque particulière excepté sur la hauteur qui paraît extrêmement conséquente</p> <p>Avis du STAP : L'implantation se situe à 950 m de la chapelle de Château Rouge, classée Monument historique en 1961. Défavorable. Sur le photomontage de la vue 1 les antennes apparaissent nettement en covisibilité avec l'église et dominant le clocher. Les antennes sont également visibles sur la vue 2 zoomée. Le pylône existant ne sera pas réhaussé.</p> <p>Conseil : Le projet se situe à l'intérieur du périmètre de l'Eglise classée de Cauvigny. Ainsi, il est demandé le déplacement du projet ou de diminuer la taille du pylône. Un nouveau passage du projet est demandé.</p>
----------	--	---	-----	------------	---

Conseil Départemental de l'Energie - Formation Radiotéléphonie

Compte-rendu

Nogent sur Oise	Nogent Centre C21_6556_A1 (2ème passage)	Terrain Communal Chaufferie Dalkia 44 Bd Edouard Branly 60180 Nogent sur Oise	Orange	16/12/2011	<p>Avis de la DREAL : pas d'observation</p> <p>Avis de la DGAC : pas d'objection</p> <p>Avis ARS : pas de remarque</p> <p>Avis DDT : Pas d'objection</p> <p>ROSO : pas d'objection particulière</p> <p>Avis PNR : pas de remarque</p> <p>Avis du STAP : L'implantation est prévue à 560 m d'un Monument Historique inscrit en 1929 : le château de Sarcus. Favorable avec prescriptions. Vu le contexte de cheminées et de barres d'immeubles, ce dossier est accepté à condition de réduire le diamètre du monotube à 80 cm et de prévoir une peinture grise RAL 7040 pour le poteau, 7013 pour la baie. Est-il techniquement possible de réduire le monotube à 80 cm ? <i>Réponse opérateur : Oui, c'est possible.</i></p> <p>Conseil : Favorable avec un monotube de 80 cm comme indiqué lors du Conseil</p>
Pont Sainte Maxence	Pont Sainte Maxence Ouest C25-10270-A1	Terrain de football Rue de Sulzbach 60700 Pont Sainte Maxence	Orange	16/12/2011	<p>Avis de la DREAL : Projet en zone inondable. Avis défavorable. A revoir. <i>Réponse opérateur : Il est prévu de rehausser la zone technique, que l'on peut remonter d'un ou deux mètres.</i></p> <p>Avis de la DGAC : pas d'objection</p> <p>Avis ARS : pas d'observation</p> <p>Avis DDT : Le projet se situe en zone bleue du Plan de Prévention des Risques Inondations de la rivière Oise, de Compiègne – Pont Sainte Maxence.</p> <p>ROSO : Pas de remarque.</p> <p>Avis PNR : Le dossier concernant le PNR ne pose pas de problème particulier, si ce n'est la couleur du shelter qui vu le contexte, devrait être de couleur vert foncé (RAL 6020 ou 6028) ou gris foncé (RAL 7013 ou 8028) au lieu de blanc ivoire.</p> <p>Avis du STAP : L'implantation se situe à 850 m de l'église classée en 1921 et à 250 m du site inscrit de la vallée de la Nonette. Défavorable. Le pylône monotube sera trop présent dans ce paysage de vallée avec des vues dominantes depuis « les Terriers » au sud. Privilégier une implantation dans la zone industrielle au nord de la rivière Oise, de préférence sur un bâtiment existant (silo ...). <i>Réponse opérateur : Il est difficile de s'implanter ailleurs, sur le silo, le propriétaire refuse pour des raisons de santé, pas d'autres possibilités également sur la zone de Pont – Brenouille.</i> Est-il possible de réduire la taille du pylône ? <i>Réponse opérateur : Oui</i></p> <p>Conseil : Favorable sous réserve d'affiner le poteau afin d'améliorer son intégration.</p>

Conseil Départemental de l'Energie - Formation Radiotéléphonie

Compte-rendu

Laigneville	Nogent 60342_001 (2ème passage)	1 route de Nogent 60290 Laigneville	Free	16/12/2011	<p>Avis de la DREAL : pas d'observation</p> <p>Avis de la DGAC : pas d'objection</p> <p>Avis ARS : pas d'objection</p> <p>Avis DDT : pas de remarque</p> <p>ROSO : Pas de remarque.</p> <p>Avis PNR : pas de remarque</p> <p>Avis du STAP : L'implantation se situe à 380 m de la commanderie ISMH en 1988, à 700 m de l'église classée en 1911. Défavorable. La fiche synthétique ne mentionne pas le monument historique dans le périmètre duquel se trouve le pylône. Le panoramique a été fait à 25 m alors que le pylône est prévu à 30 m. Risque de covisibilité gênante avec l'église classée au sud de Laigneville, qui est en position dominante. Rechercher une implantation plus au sud-est des cheminées d'usine existantes.</p> <p>Conseil : Un nouveau passage en CDE est demandé. Le projet se situe dans la périmètre d'un monument historique. Il est demandé de rechercher une nouvelle zone d'implantation, plus au sud de la zone commerciale.</p>
Beauvais	Beauvais Magnier 60057_003	Tour N – St Lucien 2 rue du Docteur Magnier 60000 Beauvais	Free	16/12/2011	<p>Avis de la DREAL : pas d'observation</p> <p>Avis de la DGAC : pas d'objection</p> <p>Avis ARS : favorable</p> <p>Avis DDT :</p> <p>ROSO : favorable</p> <p>Avis PNR : pas de remarque</p> <p>Avis du STAP : Favorable. La teinte des antennes sera de la même couleur que la façade existante, compris patine. Les antennes ne seront pas éloignées de plus de 15 cm des maçonneries support afin de minimiser les phénomènes d'ombres portées.</p> <p>Conseil : Favorable</p>